

Formation des Directeurs d'enseignement fondamental Axe administratif, matériel et financier du Réseau officiel subventionné Compétences

1

POUR LA FORMATION : « Développer la capacité à » :

1. Trouver les informations relatives à la législation et à la réglementation (accessibles sur support papier ou informatique) en matière de gestion d'un établissement.
2. Saisir le sens et la portée des bases légales et réglementaires.
3. Identifier les ressources pour faire face aux situations auxquelles le directeur peut être confronté.
4. Accomplir ses missions dans le cadre des objectifs, délégations, moyens et responsabilités donnés par le Pouvoir organisateur notamment via la lettre de mission.

POUR LA CERTIFICATION : « A livre ouvert, montrer ses aptitudes a ».

CRITERES	INDICATEURS
- Chercher et trouver l'information permettant de résoudre des cas concrets.	- En citant les textes réglementaires se rapportant au cas cité.
	- En mentionnant les services administratifs ou organes concernés par le cas cité.
- Proposer une solution a un ou plusieurs problèmes simples et concrets.	- Justifier l'intérêt de la solution (administratif, organisationnel, pédagogique,...).
	- Prouver qu'elle est réglementairement fondée.

Par livre ouvert on entend une documentation accessible sur support papier ou informatique.

